

# S'ENGAGER POUR LES QUARTIERS

## Guide à l'attention des porteurs et porteuses de projets

Chères porteuses, chers porteurs de projets,

Vous envisagez de présenter un projet au Concours S'engager Pour les Quartiers ? Nous espérons que vous trouverez dans ce guide les réponses à vos éventuelles questions pour vous permettre de préparer au mieux votre dossier de candidature. S'il vous reste des interrogations après sa lecture, n'hésitez pas à écrire à l'adresse [concours-cspq@fondationface.org](mailto:concours-cspq@fondationface.org), l'équipe du Concours vous apportera une réponse dans les meilleurs délais.

Deux sessions d'informations, enregistrée et disponibles en replay sur le site du Concours (<https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/>) sont organisées :

- Le 06 mars 2025 de 17h à 18h – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)
- Le 27 mars 2025 de 12h à 13h – [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

### **Le sommaire de ce guide :**

- 1) Le Concours S'engager Pour les Quartiers en bref
- 2) Le calendrier de l'édition 2025 du Concours
- 3) Focus sur les critères d'éligibilité de votre candidature
- 4) Les prix de cette édition
- 5) Les critères de sélection par prix
- 6) Quelques consignes et astuces pour candidater
- 7) Le processus de sélection des projets
- 8) Les engagements pris par la Fondation FACE
- 9) Les engagements pris par le candidat
- 10) La cérémonie de remise des prix

## 1) Le Concours S'engager Pour les Quartiers en bref

Grâce au Concours S'engager Pour les Quartiers, FACE, la Fondation pour l'inclusion identifie, récompense et accompagne depuis 2011 des projets solidaires nés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et lors de la 10<sup>ème</sup> édition, des projets mis en œuvre en zones rurales.

L'objectif est de contribuer à lutter contre les stéréotypes en mettant en lumière les capacités d'innovation sur ces territoires, le pouvoir d'agir et l'intelligence collective.

Depuis 2011 :

Différents **prix thématiques** : santé, innovation sociale, insertion professionnelle, bien-vivre ensemble, médiation numérique...

Plus de **2 571 candidatures enregistrées** dans toute la France

**66 lauréats** récompensés

**Près de 1200 collectifs** et associations mobilisés

Plus **d'un demi-million** d'euros versés aux porteurs de projets

Ce Concours ne pourrait être organisé sans le soutien précieux de partenaires publics et privés. Pour l'édition 2025, le Concours S'engager Pour les Quartiers est soutenu par :



FACE la Fondation pour l'inclusion, présidée par Jean Castex, œuvre depuis 30 ans dans la lutte contre toute forme d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Elle mobilise l'engagement des entreprises et de leurs salariés pour mettre en œuvre des projets en faveur de l'insertion et de l'emploi, de l'égalité des chances dans l'éducation et l'orientation ainsi que de l'accès aux droits. Elle développe des actions en faveur de la transition écologique solidaire. L'an dernier, environ 385 000 personnes ont pu trouver auprès de FACE une réponse adaptée à leurs besoins.

Présente dans 75 départements, la Fondation FACE - incarnée par sa communauté de 40 clubs locaux et 38 fondations abritées – souhaite étendre sa présence à l'horizon 2028 à l'ensemble

des départements de métropole et d'outre-mer et l'amplifier sur les territoires où elle est déjà implantée.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#) !

## 2) Le calendrier de l'édition 2025 du Concours

Voici ci-dessous les grandes étapes de l'édition du Concours S'engager Pour les Quartiers :

- **12 février au 31 mars 2025** : Lancement de l'appel à candidature
- **Avril-Mai 2025** : Pré-instruction des projets par FACE
- **14 Mai 2025** : Jury technique
- **Mai-Juin 2025** : préparation des finalistes (oraux blancs)
- **18 juin 2025** : Jury final et cérémonie de remise des prix
- **Dernier trimestre 2025** : démarrage de l'accompagnement des lauréats et tour de France des projets lauréats (réalisation des vidéos de présentation)

## 3) Focus sur les critères d'éligibilité de votre candidature

Avant de déposer votre dossier, vérifiez que votre candidature respecte les critères d'éligibilité suivants :

- **Critère 1** – Le projet candidat au Concours a pour vocation d'être développé dans un ou des Quartier(s) Politique(s) de la Ville (QPV) pour l'ensemble des prix, et dans les Zones de Revitalisation Rurales pour les prix « Education aux médias pour le jeune public » et « Bien vieillir ».



[Retrouvez la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ici](#)  
[Retrouvez la cartographie des ZRR \(Zones de revitalisation rurale\) ici](#)

- **Critère 2** – Le dossier de candidature est porté par un acteur de l'ESS sur le territoire français :
  - Une association loi 1901
  - Un bailleur social
  - Une collectivité locale
  - Un établissement public
  - Les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) /SCOP (société coopérative et participative) - éligibles uniquement pour le prix "Transformation écologique et solidaire"
- **Critère 3** – Le projet candidat doit démontrer qu'il œuvre pour l'Intérêt Général et qu'il s'inscrit dans une démarche de lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la discrimination.

Pour en savoir plus sur les critères d'éligibilité : [cliquez ici](#).

D'autres règles et critères sont applicables selon le prix auquel vous candidatez : veuillez à bien vérifier les critères de candidature correspondant à chaque prix thématique

#### **4) Les prix de l'édition 2025 du Concours**

Pour l'année 2025, le Concours S'engager Pour les Quartiers récompense des projets dans les catégories suivantes :

- **Prix Insertion professionnelle**, parrainé par l'Agence Nationale des Cohésions des Territoires
- **Prix Transformation écologique et solidaire**, parrainé par la Banque des Territoires
- **Prix Education aux médias pour le jeune public**, parrainé par la Fondation Agir Pour Tous les Enfants et le ministère de la Culture
- **Prix Bien Vieillir**, parrainé par Malakoff Humanis

**Le Concours va également récompenser un projet coup de cœur « de la Grande Cause FACE »**

Ce prix est ouvert à tous les candidats des quatre autres prix thématiques, à condition qu'ils respectent les critères de sélection. Il vise à récompenser un projet prometteur qui n'a pas été retenu comme finaliste dans l'une des autres catégories du Concours.

#### **5) Les critères de sélection par prix**

**Prix « Insertion professionnelle »** (parrainé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) – dotation de 10 000€

Ce prix récompense les projets d'accompagnement de publics très éloignés de l'emploi et/ou victimes de discriminations qui renouvellent les démarches d'orientation et les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Les projets candidats doivent/peuvent :

- Favoriser la découverte des métiers et l'appropriation de l'organisation et des codes du monde du travail
- Encourager et accompagner les démarches inclusives et les politiques d'égalité des chances
- Promouvoir les démarches de tutorat et d'alternance dans les entreprises
- Faciliter l'intégration, l'accompagnement et la stabilisation dans l'emploi
- Organiser la mise en relation directe des personnes recherchant un emploi avec des professionnels (ex : dispositifs de parrainage)

- Proposer de nouveaux dispositifs de formation, de professionnalisation et de développement des compétences, notamment vers les métiers du numérique, de l'environnement et des éco-activités
- Contribuer au développement qualitatif des clauses d'insertion dans les marchés
- Développer des initiatives particulièrement originales et duplicables de mobilisation collective des parties prenantes de l'emploi dans les territoires

**Territoire ciblé** : Quartiers Prioritaires de la Ville

**Structures porteuses** : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

**Critères d'évaluations** :

**1. Innovation et transformation dans les pratiques**

- Encourage et accompagne les démarches inclusives et les politiques d'égalité des chances au sein des entreprises
- Organise la mise en relation directe des personnes recherchant un emploi avec le monde de l'entreprise et les acteurs économiques et professionnels
- Innove dans les pratiques de formation, de professionnalisation et de développement des compétences dans les métiers ou secteurs professionnels visés
- Contribue au développement de l'engagement des entreprises (RSE, achats responsables, mécénat, mentorat, IAE, ESS)

**2. Rapprochement de l'entreprise et des citoyens**

- Favorise la découverte des métiers et l'appropriation de l'organisation et des codes du monde du travail
- Facilite l'intégration, l'accompagnement et la stabilisation dans l'emploi en entreprise, notamment au travers de démarches de tutorat et d'alternance, ...

**3. Modèle économique et gouvernance du projet**

- Solidité du modèle économique présenté
- Intégration des acteurs et des parties prenantes du projet (entreprises, associations, collectivités, habitants...)

**4. Inscription du projet dans son environnement**

- Capacité du projet à s'intégrer dans son territoire et son environnement
- Impact global sur le territoire d'intervention (économique, social - nombres de bénéficiaires touchés, environnemental...)
- Inscription du projet dans la durée

**Prix « Transformation écologique et solidaire »** (parrainé par la Banque des Territoires) –  
dotation de 10 000€

Ce prix récompense les initiatives individuelles ou collectives menées à l'échelle d'un ou plusieurs Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pour lutter contre le changement climatique et ses effets, tout en renforçant les compétences des jeunes sur les enjeux de l'écologie et en les orientant vers les métiers de la transition écologique. Il valorise les projets qui préparent les habitants des QPV aux défis climatiques, en leur donnant les moyens d'agir à l'échelle de leur territoire.

Le prix "Transformation écologique est solidaire" vise à :

- Encourager la résilience environnementale et sociale dans les QPV
- Valoriser les projets qui développent des solutions écologiques améliorant la qualité de vie dans les quartiers prioritaires, renforcent la cohésion sociale et engagent les habitants dans une démarche collective de transformation durable
- Promouvoir l'économie circulaire et la transition écologique dans une perspective solidaire
- Accroître les opportunités d'emploi vert pour la jeunesse
- Encourager l'émergence de filières professionnelles orientées vers les métiers de la transition écologique
- Soutenir des projets collaboratifs et inclusifs

Les projets peuvent aborder, mais sans s'y limiter, une ou plusieurs thématiques suivantes :

- Economie circulaire : initiatives autour des circuits courts, des solutions low-tech, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la collecte, valorisation et tri des déchets, ainsi que du recyclage et surcyclage.
- Quartiers durables : actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, de la promotion des mobilités douces, de l'aménagement durable, de la protection et valorisation de la biodiversité, de l'efficacité énergétique des bâtiments, et des solutions basées sur la nature
- Jeunesse et transition écologique : projets renforçant les compétences des jeunes sur les enjeux climatiques et de la biodiversité, en leur offrant des formations et expériences pratiques qui les préparent aux métiers de la transition écologique

**Inéligibilité** : les projets ayant bénéficié d'un financement ou d'une subvention de l'un des programmes de la Caisse de Dépôts ne sont pas éligibles.

**Territoires ciblés** : Quartiers Prioritaires de la Ville

**Structures porteuses** : Associations loi 1901, bailleurs sociaux, collectivités locales, établissements publics, SCIC/SCOP

**Critères d'évaluations** :

**1. Le projet**

- Le projet répond à une problématique locale identifiée dans le quartier, quotidienne ou plus globale

- Le projet contribue à la résilience du ou des territoires ciblés (atténuation et adaptation du changement climatique)
- Le projet explore une ou plusieurs thématiques de développement durable (cf. 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU)
- Le projet apporte une solution à faible impact carbone et repose sur des solutions inventives, peu consommatrices en ressources

## **2. L'inclusion**

- Le projet permet l'inclusion des populations les plus vulnérables et/ou intègre les habitants du quartier (concertations, ateliers, bénévoles)
- Le projet combine engagement solidaire et enjeux environnementaux et/ou favorise l'appropriation des enjeux de transformation écologique par les habitants

## **3. Le collectif et perspectives / impact**

- L'impact du projet (social, environnemental, culturel...) est mesurable (données qualitatives et quantitatives)
- Le projet intègre une diversité de parties prenantes (entreprises, associations, collectivités...) et les actions engagées permettent l'émergence de nouvelles solidarités sur un territoire

## **4. Sécurisation des garanties financières**

- Le budget du projet est réaliste et apparaît solide dans son montage
- Le projet démontre une sécurisation des garanties financières et de projection et un potentiel d'essaimage

**Prix « Education aux médias pour le jeune public », parrainé par le Ministère de la Culture et la Fondation Agir pour Tous les Enfants - dotation de 10 000 €**

Ce prix vise à récompenser les initiatives d'éducation aux médias et l'accès à l'information pour les jeunes de moins de 16 ans dans les Quartiers Prioritaires de la Ville ou en milieu rural, par exemple :

- Des initiatives innovantes permettant de développer l'esprit critique, les capacités d'analyse et de discernement pour recevoir et diffuser des informations (comment vérifier une information ? Comment prévenir la diffusion de fake news...)
- Des projets accompagnant les jeunes dans la production de leurs propres contenus médiatiques
- Des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

Il permet également de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'inclusion numérique, en encourageant la créativité et l'innovation dans ces territoires.

L'Education aux Médias et à l'Information est un enjeu de démocratie et d'inclusion sociale. Les initiatives peuvent prendre de nombreuses formes, telles que des sites web, des applications mobiles, des réseaux sociaux, des radios locales, des journaux communautaires, des évènements ou encore tous formats innovants.

**Bénéficiaires cibles** : enfants de moins de 16 ans

**Type d'actions** : hors et dans le milieu scolaire

**Les territoires cibles** : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

**Structures porteuses** : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

### **Critères d'évaluations :**

#### **1. Le projet**

- Cible les jeunes de moins de 16 ans
- Capacité du projet à promouvoir des actions d'éducation aux médias et l'accès à l'information (exemple : ateliers et formations, campagnes de sensibilisation, guides en ligne, etc.)
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation permettant de développer l'esprit critique, les capacités rédactionnelles, d'analyse et de discernement pour recevoir et diffuser l'information
- Capacité du projet à apporter une réponse innovante aux bénéficiaires cibles
- Des actions de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux
- Le projet est mis en œuvre dans une ou plusieurs zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires)
- Les actions engagées permettent de mettre en avant les bonnes pratiques en matière d'inclusion numérique, en encourageant la créativité et l'innovation dans ces territoires

#### **2. Le collectif et perspectives / impact**

- Le projet a un impact global sur le territoire en zone rurale et en QPV (économique, social, environnemental, culturel...)
- Les bénéficiaires sont associés à la réalisation du projet (associés à la réflexion ou au montage du projet, participation à sa mise en œuvre si le projet est déjà existant, ont fait l'objet d'une consultation préalable au lancement du projet en tant qu'habitants et partie prenante)
- Le projet intègre une diversité de parties prenantes (entreprises, collectif d'habitants, associations, collectivités...), qui participent activement au projet
- Le projet démontre sa capacité à s'inscrire dans la durée

#### **3. Sécurisation des garanties financières**

- Le budget du projet est réaliste et apparaît solide dans son montage
- Le projet démontre une sécurisation des garanties financières et de projection et un potentiel d'essaimage



## **Le prix « Bien vieillir », parrainé par Malakoff Humanis - dotation de 10 000 €**

Ce prix récompensera une initiative à fort impact social répondant aux problématiques du « bien vieillir ». A ce titre, il s'attachera à mettre en lumière les enjeux suivants :

- Prévention : projets favorisant la prévention et la détection précoce de l'isolement social.
- Relations intergénérationnelles : projets mettant en relation les générations, encourageant les jeunes à s'impliquer dans des activités bénévoles visant à soutenir les personnes âgées, renforçant ainsi le tissu social intergénérationnel des territoires.
- L'inclusion : projets promouvant l'inclusion des personnes âgées, notamment par l'implication des bénéficiaires sur le moyen/long terme dans des activités leur permettant de valoriser leurs capacités/compétences et/ou de rester autonomes.

Une attention particulière sera apportée aux projets :

- Incluant les parties prenantes dans la réflexion et/ou la mise en œuvre du projet
- Favorisant l'« aller vers »
- Mis en œuvre dans les zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires du prix) seront particulièrement appréciés.

**Public cible** : Séniors (+ 65 ans) faisant face à des vulnérabilités particulières (sociales, territoriales, physiques, psychologiques, liées à des discriminations, etc.) Une attention particulière sera portée aux projets s'adressant à des personnes en situation de cumul de vulnérabilités.

**Inéligibilité** : les porteurs de projet déjà soutenus par Malakoff-Humanis

**Territoires cibles** : les Quartiers Politiques de la Ville et les zones rurales

**Structures porteuses** : une association loi 1901, un bailleur social, une collectivité locale, un établissement public

**Critères d'évaluations** :

### **1. Le projet**

- Cible en priorité les séniors (+ 65 ans) comme bénéficiaires principaux tout en ayant un impact sur les personnes aidantes
- Répond aux problématiques du « bien vieillir » dans sa dimension transversale, thématiques comme : l'isolement social, les mobilités, le logement, l'accès aux services ...
- Encourage la participation des seniors à la vie sociale locale et développe le « pouvoir d'agir »
- Apporte des réponses innovantes pour favoriser la prévention et la détection précoce de l'isolement social et améliorer la qualité de prise en charge et de soin pour les usagers

- Promeut l'inclusion des personnes âgées ayant des besoins spéciaux, comme celles vivant avec des troubles cognitifs ou des limitations physiques
- Est mis en œuvre dans une ou plusieurs zones blanches (zones dans lesquelles il y a peu de solution à la portée des bénéficiaires)
- Les actions engagées permettent l'émergence de nouvelles solidarités sur un territoire (de pairs à pairs, intergénérationnelles, ...)

## **2. Le collectif et perspectives / impact**

- Le projet a un impact global sur le territoire en zone rurale et en QPV (économique, social, environnemental, culturel...)
- Les bénéficiaires sont associés à la réalisation du projet (associés à la réflexion ou au montage du projet, participation à sa mise en œuvre si le projet est déjà existant, ont fait l'objet d'une consultation préalable au lancement du projet en tant qu'habitants et partie prenante)
- Le projet intègre une diversité de parties prenantes (entreprises, collectif d'habitants, associations, collectivités...), qui participent activement au projet
- Le projet démontre sa capacité à s'inscrire dans la durée

## **3. Sécurisation des garanties financières**

- Le budget du projet est réaliste et apparaît solide dans son montage
- Le projet démontre une sécurisation des garanties financières

**Prix « Grande Cause FACE », parrainé par la Fondation FACE et les entreprises membres de son Comité d'orientation - dotation de 10 000 €**

Dans le cadre de la grande cause FACE 2024-2025 dédiée à favoriser l'inclusion des personnes dites seniors et la diversité intergénérationnelle sur le marché du travail, nous souhaitons soutenir des initiatives innovantes en matière d'inclusion des seniors (45 ans et plus).

Ce prix vise à encourager et valoriser des projets qui :

- Soutiennent l'inclusion vers l'emploi des dits-seniors (45+), qu'ils soient en poste ou en recherche active d'emploi
- Favorisent les pratiques intergénérationnelles, en tissant des liens concrets entre générations, pour renforcer la coopération, le partage de savoirs et la solidarité au sein des organisations et de la société
- Participent à lutter contre les stéréotypes liés à l'âge

### **Critères :**

Nous retiendrons un projet s'adressant en partie ou dans sa totalité à un public de plus de 45 ans et plus, actifs ou à la recherche d'un emploi et/ou proposant des actions favorisant la diversité intergénérationnelle et la lutte contre les stéréotypes liés à l'âge.

### **Modalités pour candidater :**

- Ce prix offre une seconde chance aux projets prometteurs qui n'auraient pas été sélectionnés comme finalistes du Concours S'engager pour les Quartiers. Il vise à valoriser et accompagner leur potentiel en tant que projets pépites sur les territoires, tout en leur donnant l'opportunité de renforcer leur impact en faveur de l'inclusion des seniors et des pratiques intergénérationnelles.
- Toute structure candidate estimant répondre, en partie ou en totalité, aux critères de ce prix pourra sélectionner cette catégorie dans le formulaire de candidature, en parallèle de l'un des quatre prix thématiques, et expliquer en détail les raisons de sa candidature.
- À l'issue de l'annonce des finalistes du Concours, en mai 2025, tous les projets non retenus ayant exprimé leur volonté de participer au prix « Grande Cause FACE » seront analysés par un jury interne, qui désignera un lauréat.  
Le lauréat du Prix Grande Cause FACE sera informé début juin 2025 et convié à la Cérémonie de remise des prix, qui se tiendra le 18 juin 2025 à Paris.

## 6) Quelques consignes et astuces pour candidater

**Etape 1** : Dirigez-vous sur le [site internet](https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/) du Concours S'engager Pour les Quartiers <https://sengagerpourlesquartiers.fondationface.org/>

**Etape 2** : Créez votre compte candidat sur le site internet

**Etape 3** : Vérifiez votre boîte mail y compris vos messages "indésirables" puis cliquez sur le lien afin de configurer vos identifiants.

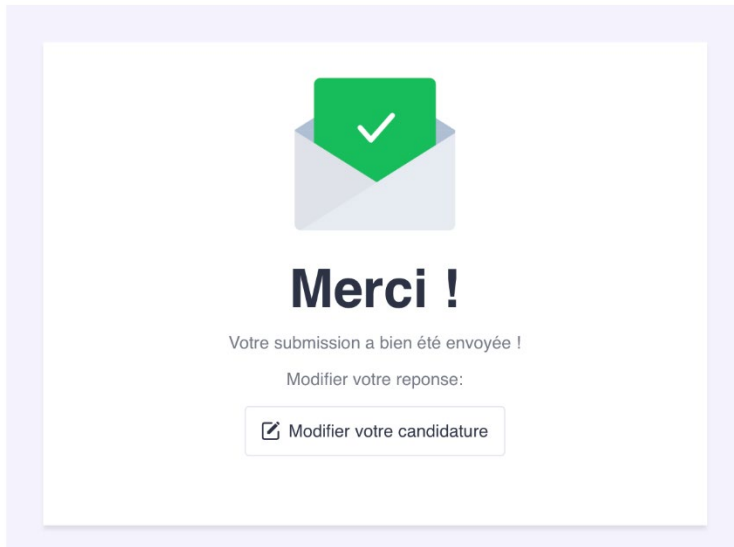
**Etape 4** : De retour sur le site du Concours, cliquez-sur sur l'onglet "Candidater"

Accueil Le Concours Les Partenaires Les Lauréats Presse Candidater 

**Etape 5** : Puis sur "constituer sur votre dossier", vous pouvez commencer à remplir le formulaire de dépôt. Bon à savoir, il est possible d'enregistrer votre progression et de continuer plus tard

L'appel à candidatures est ouvert du **12 février au 31 mars**. Si vous souhaitez préparer votre candidature avant cette date, cliquez ici pour découvrir les questions du formulaire de candidature et préparer vos réponses.

**Etape 6** : Une fois le dossier dûment complété, cliquez sur "envoyer", un message s'affichera en suite



Vous pourrez modifier votre candidature même après l'avoir envoyé si cela est fait avant le 31 mars 2025.

**Etape 7 :** S'armer de patience en attendant des nouvelles de l'équipe Concours 😊, n'hésitez pas à la contacter pour toute information supplémentaire : [concours-cspq@fondationface.org](mailto:concours-cspq@fondationface.org)

## **7) Le processus de sélection des projets**

### **Pour les 4 prix « thématiques » de l'édition 2025 :**

La sélection des projets est réalisée en plusieurs étapes, avec la participation des collaboratrices et collaborateurs des partenaires de chaque prix, ainsi que l'équipe de la Fondation FACE, sa communauté et ses partenaires (salariées et salariés des clubs FACE dans les territoires, membres des fondations abritées par FACE, collaborateurs et collaboratrices engagés).

Une fois votre dossier de candidature complété et déposé sur le site internet du Concours (pour rappel, c'est [ici](#) !), l'équipe du Concours vérifie que ce dernier est bien complet. Le cas échéant, une première sélection est réalisée grâce aux [critères d'admissibilité](#).

Si votre projet est validé, nous vérifions ensuite que celui-ci correspond au prix pour lequel vous avez candidaté. Si ce n'est pas le cas, nous contacterons le porteur de projet pour en échanger et lui proposer, si possible, de candidater à un autre prix.

Une fois la phase d'admissibilité passée, chaque projet est étudié par les membres d'un jury technique composé de différents collaborateurs et collaboratrices d'entreprise. Chaque membre du jury analyse les projets à l'aune d'une unique grille de sélection. Une fois les projets instruits, le jury technique se réunit pour sélectionner 3 projets nommés par prix.

Chaque candidat sera donc informé de l'issue donnée à sa candidature après la réunion du jury technique dans le courant du mois de mai 2025.

Les projets nommés bénéficient d'une préparation pour présenter au mieux leur projet lors du Jury final permettant de sélectionner le lauréat de chaque prix. L'annonce des lauréats aura ainsi lieu le 18 juin 2025.

### **Pour le prix « Grande Cause FACE » :**

Ce prix offre une seconde chance aux projets prometteurs qui n'auraient pas été sélectionnés comme finalistes du Concours S'engager pour les Quartiers. Il vise à valoriser et accompagner leur potentiel en tant que projets pépites sur les territoires, tout en leur donnant l'opportunité de renforcer leur impact en faveur de l'inclusion des seniors et des pratiques intergénérationnelles.

Toute structure candidate estimant répondre, en partie ou en totalité, aux critères de ce prix pourra sélectionner cette catégorie dans le formulaire de candidature, en parallèle de l'un des quatre prix thématiques, et expliquer en détail les raisons de sa candidature.

À l'issue de l'annonce des finalistes du Concours, en mai 2025, tous les projets non retenus ayant exprimé leur volonté de participer au prix « Grande Cause FACE » seront analysés par un jury interne, qui désignera un lauréat.

Le lauréat du Prix Grande Cause FACE sera informé début juin 2025 et convié à la Cérémonie de remise des prix, qui se tiendra le 18 juin 2025 à Paris.

## **8) Les engagements pris par la Fondation FACE**

Les projets lauréats du Concours S'engager Pour les Quartiers bénéficient de :

- Une dotation financière de 10 000€ pour les lauréats des prix thématiques et de 10 000€ pour le lauréat du prix « Grande Cause FACE »
- Le tournage d'une vidéo de présentation du projet par un vidéaste professionnel
- La réalisation d'un diagnostic de leurs besoins de soutien et la mise en place d'un accompagnement adapté sur une période d'un an

### **Focus : l'accompagnement des projets lauréats, en quoi ça consiste ?**

Chaque projet lauréat d'un prix du Concours S'engager Pour les Quartiers bénéficie de la mise en œuvre d'un accompagnement pour répondre au mieux aux enjeux identifiés par le candidat afin de favoriser le développement et la pérennité de son projet.

Pour cela, un diagnostic des besoins sera réalisé avec l'équipe de la Fondation FACE, au lendemain de la tenue du jury final et de l'annonce des lauréats. Ce diagnostic permettra d'identifier les besoins et de prioriser les axes sur lesquels le projet a besoin d'un soutien ou d'une expertise spécifique.

Une fois cette étape réalisée, les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement mis en œuvre par des mécènes de compétences, partenaires de la Fondation FACE, pour répondre à leurs besoins en termes de développement et de structuration du projet. De plus, ils pourront être invité à participer à des temps de partage et développement des compétences, dédiés à la communauté FACE (clubs FACE, fondations abritées, etc.)

Outre la dotation financière, les projets lauréats sont bénéficiaires d'une vidéo de présentation réalisée par un vidéaste professionnel (réalisation au T4 2025, selon les disponibilités des équipes de la Fondation, du vidéaste et du lauréat).

Vous pouvez [visionner ici les vidéos](#) réalisées pour les projets lauréats en 2024.

Les projets finalistes pourront également bénéficier, au même titre que les projets lauréats, d'un accompagnement via des « master classes » animées par des experts sur différentes thématiques (communication, engagement collaborateurs, RH, comptabilité, etc.)

## 9) Les engagements pris par les candidats

En validant sa candidature pour le Concours, chaque candidat s'engage à :

- Prendre connaissance, accepter et signer le règlement du Concours (disponible [ici](#))
- Répondre aux éventuelles demandes de renseignements complémentaires formulées par l'équipe du Concours durant la période d'instruction des projets

Les porteurs de projets nommés à l'issue du jury technique s'engagent à :

- **Préparer un « kit de communication » à envoyer à l'équipe du Concours avant le 30/05/2025** (composé de 5 à 10 photos représentant votre action, 1 à 2 courtes vidéos de vos actions, ainsi que 1 vidéo de présentation face caméra (plus d'information ci-dessous) qui sera visionné lors du jury final. **L'absence de kit pourrait compromettre votre statut de finaliste.**
- Participer aux jurys, ainsi qu'à la préparation des oraux blancs et à la remise de prix, s'il est lauréat, ou à se faire représenter.

Tous les lauréats de l'édition 2025 du Concours s'engagent pour leur part à :

- Valoriser le soutien apporté par leur participation au Concours S'engager Pour les Quartiers
- Réaliser le diagnostic des besoins, avec l'appui de la Fondation FACE
- S'engager dans la démarche d'accompagnement proposée par le réseau FACE et ses partenaires, afin de répondre aux besoins et enjeux pré-identifiés à l'occasion du diagnostic.
- Participer à la réalisation d'une vidéo de présentation de son projet (pour les projets lauréats)
- Accepter le prix sous sa forme attribuée

## Focus : Kit de communication (pour les finalistes)

Afin de préparer votre oral (pitch) devant le jury final, qui se tiendra en présentiel le 18 juin 2025 à Paris (lieu à confirmer), nous vous demandons, à la suite de votre nomination en tant que finaliste en mai 2025, d'envoyer (par courriel à : [concours-cspq@fondationface.org](mailto:concours-cspq@fondationface.org)) des photos et/ou vidéos qui constitueront votre « **kit de communication** », lequel sera partagé avec le jury.

Ce kit de communication doit inclure :

- **Entre 5 et 10 photos** représentatives de votre action (veillez à flouter les visages des bénéficiaires ou à obtenir leur consentement écrit préalable).
- **Le logo (si vous en avez) de votre structure et/ou projet**
- **Une vidéo de 2 minutes maximum**, réalisée en mode paysage, sur un fond clair, où une ou plusieurs personnes de votre association répondent synthétiquement aux questions suivantes :
  - **Qui êtes-vous ?** (Présentation de vous-même et de votre structure)
  - **Parlez-nous de votre projet**
  - **Pourquoi participez-vous au Concours « S'engager pour les Quartiers » ?**Une vidéo réalisée avec votre téléphone portable devant un mur blanc est tout à fait acceptable. L'essentiel est dans le contenu de votre message.
- **Optionnel** : Vous pouvez également inclure jusqu'à deux courtes vidéos supplémentaires illustrant votre action

**L'absence de kit pourrait compromettre votre statut de finaliste. C'est pourquoi nous vous recommandons de commencer à le préparer dès votre candidature. Ce kit de communication ne sera demandé qu'aux finalistes des quatre prix thématiques, annoncés en mai 2025. La date limite d'envoi est fixée au 30/05/2025.**

### Rejoignez la Grande Equipe !

Tous les candidats au Concours S'engager Pour les Quartiers seront invités à rejoindre la Plateforme en ligne de la Grande Equipe, pilotée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

La Grande Equipe, qu'est-ce que c'est ? C'est une plateforme interactive et collaborative qui vise à fédérer les acteurs de la politique de la ville et leur permettre d'échanger sur leurs bonnes pratiques, leurs actions inspirantes et les actualités des quartiers. Au sein de la plateforme, un groupe d'échanges « ESS Quartiers » dédié aux acteurs privés et publics œuvrant dans le champ de l'ESS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) permet de renforcer les liens et les interactions entre acteurs.

Cette plateforme interactive, qui rassemble déjà plus de 4600 personnes inscrites, sert deux objectifs principaux :

- Renforcer l'accès à l'information,

- Favoriser le partage, la mise en réseau et l'émergence de nouvelles communautés d'acteurs au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

## **10) La cérémonie de remise des prix**

La cérémonie de remise des prix, prévue le 18 juin 2025, clôturera cette édition 2025 du Concours S'engager Pour les Quartiers. L'évènement qui met à l'honneur les porteurs de projets lauréats, permet également un véritable temps de rencontres et d'échanges entre l'ensemble des parties prenantes mobilisées.